

PROGRAMME DE SOUTIEN AU DRAINAGE ET AU CHAULAGE DES TERRES

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec



réseau
agriconseils
Abitibi-Témiscamingue



Le Réseau Agriconseils
est là pour vous aider.

Votre réseau Agriconseils facilite l'accès aux services-conseils agricoles et aux différents programmes en vigueur en région. On s'assure de vous renseigner sur toutes les aides financières qui accompagnent les services et on vous réfère vers les responsables des différents programmes. Peu importe l'ampleur de votre projet de drainage ou chaulage, il faut s'informer.

Ce programme est en vigueur pour trois ans seulement. Faites connaître vos projets dès maintenant.

AIDES FINANCIÈRES DISPONIBLES AU MAPAQ

Le **Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres** est en vigueur depuis le 20 juin 2016 et prendra fin en mars 2019 (automne 2018 pour les travaux).

Les projets admissibles sont :

- Le drainage des superficies exploitées par le requérant (drainage souterrain systématique, drainage parcellaire et drainage de surface)
- Le chaulage des superficies exploitées par le requérant, soit les travaux visant une correction importante de l'acidité du sol

*Sont exclus les travaux de chaulage d'entretien ainsi que les travaux de chaulage d'une érablière.

AIDE FINANCIÈRE

- 50 000\$ ou 50% des revenus agricoles bruts
- Pour la chaux : 5 000\$ / année et 10 000\$ pour la durée du Programme
- Pour chaque projet (drainage ou chaulage) : 50% des dépenses admissibles
- Consultez le Réseau Agriconseils pour obtenir plus de détails sur les aides financières disponibles au Programme Services Conseils (PSC) pour la réalisation des livrables associés au dépôt d'une demande.

CONTACTEZ LE MAPAQ OU APPELEZ-NOUS ! ÇA NE COÛTE RIEN DE S'INFORMER !!!

Faites-nous part de vos intentions... Pour cette année ou l'an prochain. Même si votre projet n'est pas finalisé. Même si vous croyez ne pas avoir le financement nécessaire. Même si vous croyez ne pas répondre aux critères.

PROGRAMME DE SOUTIEN AU DRAINAGE ET AU CHALAGE DES TERRES

DES CONSEILLERS DU MAPAQ POUR VOUS AIDER

Centres de services	Conseillers
263, 1 ^{re} Avenue Ouest, Amos Téléphone : 819-444-5477, poste 4828	Jean-Luc Pelletier Deschênes jean-luc.pelletier-deschenes@mapaq.gouv.qc.ca
77, 2 ^e Rue Est, La Sarre Téléphone : 819-339-7595, poste 4801	Mario Alain mario.alain@mapaq.gouv.qc.ca
1C, rue Notre-Dame-du-Nord, Ville-Marie Téléphone : 819-629-6214, poste 4851	Darquise Froment darquise.froment@mapaq.gouv.qc.ca
180, boul. Rideau, local 2.01, Rouyn-Noranda Téléphone : 819-763-3287, poste 4559	Nicole Pouliot nicole.pouliot@mapaq.gouv.qc.ca

Les conseillers du MAPAQ, pour des petits projets, peuvent réaliser vos croquis de drainage parcellaire et/ou de drainage par tranchée filtrante, ainsi que le rapport d'analyse identifiant les problématiques et solutions au champ.

MONTANTS MAXIMUMS ADMISSIBLES

Drainage souterrain systématique

- Pose et achat de drains ordinaires : dépense maximale admissible de 2,75 \$/m
À titre d'exemple, pour des drains placés à 14 m d'écartement, ça représente un investissement maximal admissible de 1 965 \$/ha pour une aide financière de 982,50 \$ / ha (maximum).
- Pose et achat de drains enrobés : dépense maximale admissible de 3,15 \$/m
À titre d'exemple, pour des drains placés à 14 m d'écartement, ça représente un investissement maximal admissible de 2 250 \$/ha pour une aide financière de 1 125 \$ / ha (maximum).

L'aide peut aussi couvrir les frais de déplacement de l'entrepreneur et les frais d'ingénierie pour la réalisation du plan de drainage

Drainage souterrain parcellaire

- Pose et achat de drains ordinaires : dépense maximale admissible de 3,15 \$/m
- Pose et achat de drains enrobés : dépense maximale admissible de 3,60 \$/m

L'aide peut aussi couvrir les frais de déplacement de l'entrepreneur et les frais d'ingénierie pour la réalisation du plan de drainage

Drainage de surface

- Nivellement de surface : dépense maximale admissible de 400 \$/ha
- Modelage et abaissement de buttes : dépense maximale admissible de 600 \$/ha

L'aide peut aussi couvrir les frais d'ingénierie pour la réalisation du plan de drainage

Drainage par tranchée filtrante

- Dépense maximale admissible de 6,75 \$/m pour le creusage (facture de l'entrepreneur), drains et accessoires (facture du fournisseur), manutention des copeaux, matériel filtrant et régalage (\$/m linéaire)

L'aide peut aussi couvrir les frais d'ingénierie pour la réalisation du plan de drainage

Chaulage

- Dépense maximale admissible de 50 \$/tonne
- Sol minéral admissible : pH eau de 5,9 et moins et pH tampon de 6,7 et moins

La cendre est admissible, de même que les frais d'épandage ou de location d'un épandeur

LE RÉSEAU AGRICONSEILS ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
Sans frais : 1-866-680-1858

